



La DRFIP 35 annonce la fermeture des Centres d'Encaissement à Rennes

Lors de la formation spécialisée au comité social d'administration (FS-CSAL) du 24 juin 2025, la directrice a annoncé aux représentants du personnel la fermeture des services CER et CEA de Rennes.

Elle nous a assuré être passée dans les services concernés pour informer sur place les agents de cette décision. Aucune échéance n'a été clairement indiquée, si ce n'est une fermeture d'ici un à deux ans. Comme toujours dans ce type d'annonce, elle s'est voulue rassurante, en précisant que les agents concernés seraient redéployés dans des services à Rennes, sans toutefois préciser les règles de gestion RH qui s'appliqueront.

Les 51 agents de ces services ne sont pas des pions, et ils ne sont pas dupes des risques de mobilité forcée qu'ils encourent dans un cadre de reprise des suppressions d'emplois (rappelons que 2025 devait être une année blanche, et la DG n'a pas tenu les engagements de sa propre *trajectoire emplois*).

Les 51 agents concernés exercent leurs missions au quotidien avec sérieux, et sont profondément attachés à leurs emplois et au service public.

La Directrice n'est par ailleurs pas rentrée dans le détail de la motivation de sa décision lourde de conséquences.

En juin 2021 , la DG annonçait la fermeture des centres d'encaissement de Lille et de Créteil en justifiant d'une baisse d'activité de ces services. La DG n'avait fait néanmoins aucun effort pour maintenir ces sites en place, par des investissements en matériel, ou par le maintien de missions comme celles de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La DG n'hésitait pas à ajouter que le mécanisme de traitement des chèques et des amendes pouvait tout à fait être externalisé.

Un CSAR (Comité social d'administration de réseau) doit se tenir le 7 juillet avec les représentants syndicaux nationaux. Figure à l'ordre du jour de cette séance un point sur «la trajectoire d'évolution des modalités d'encaissement par chèque» .

Ces documents font le constat d'*«une baisse de l'encaissement des recettes publiques par chèques depuis 2024»*, d'une volonté de la DG de *«promouvoir des solutions de paiement moins coûteuses pour les services de recouvrement et plus sécurisées»*. Il est par ailleurs souligné que *«le CER et CEA ne traitent plus que 8,3 millions de chèques et que le matériel de ces deux services est vieillissant »*.

Ce sont exactement les mêmes arguments qui avaient déjà été utilisés pour justifier la fermeture des sites de Lille et de

Créteil juin 2021.

La fiche DG pour le CSAR du 7 juillet 2025 invite à *une réflexion sur l'avenir qui doit être portée à l'évolution progressive des structures spécialisées dans le traitement industriel des chèques*. Mais à y regarder de plus près et au vu des documents fournis par la DG elle-même, rien n'est encore décidé à ce jour au niveau national, et nos représentants nationaux vont justement être conviés à une concertation lors du CSAR du 7 juillet.

Comment comprendre alors que la Directrice locale prenne l'initiative d'ignorer les instances nationales en anticipant la fermeture du CEA CER de Rennes, alors même que les décisions sur l'avenir du traitement des amendes et des chèques n'a pas encore arrêté à ce jour au plan national, et que ces structures sont justement des structures à compétence nationale ?

A maintes reprises, lors de différentes instances, la CGT a demandé à la Direction de rendre compte des audits effectués au CEA et au CER à l'automne 2024, autant de demandes restées sans réponse.

Or, la Directrice a largement insisté lors des derrières instances locales sur son attachement au respect du dialogue social. Au cas particulier, elle participe à bafouer le dialogue social, y compris au plan national.

Sur ce dossier sensible, en agissant ainsi, la Directrice fait le choix de contribuer avec zèle à anticiper une décision de la DG qui n'est pas validée.

Aucune consigne officielle n'a pourtant été donnée sur le sujet: c'est tout simplement inacceptable !

Il s'agit ici d'une grave provocation de la part de la DRFIP 35, qui fait ainsi le choix unilatéral

d'une nouvelle destruction de nos missions et de nos emplois, au-delà de la démarche stratégique de la DG.

Pourtant, cette démarche

participe déjà largement au rôle de fossoyeur de nos missions, de nos emplois et de nos services, au détriment du service public.



La CGT Finances publiques 35 demande ici officiellement un démenti de la part de la Directrice quant à son annonce de fermeture des Centres d'Encaissement de Rennes.

La CGT Finances publiques 35 s'oppose à ce nouveau démantèlement, et mettra tout en œuvre pour défendre les missions, les emplois et les agents, y compris en proposant l'unité aux autres organisations syndicales du département.

La CGT Finances publiques 35 alerte ce jour les représentants nationaux élus au CSAR, pour d'une part que le dialogue social national ne soit pas piétiné et, d'autre part, pour revendiquer le maintien des CEA et CER à Rennes, de ces missions et des emplois qui y sont attachés.

Rennes le 04/07/2027